

MAIRIE de CRAVENT

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacky JOUBERT, Maire.

Étaient présents : D PARIS 1^{er} adjoint, C ESTIVALET 2^{ème} adjoint, JP GOUYETTE, P DELSART, V DUTILLOY, S YVES, S MAUPATE,

Absents : A SABATHIER, B CHASSAGNE, D FAUGERES,

Pouvoir : NEANT

A été élu secrétaire : D PARIS

Décision modificative budgétaire n°1

Le Maire explique que pour des raisons de transparence budgétaire imposées par le service de gestion comptable de Mantes la Jolie, les « ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2024 » et présentes sur l'état 1259 pour un montant de 26 688,00 € doivent être imputées à l'article 739221. Cet article n'étant pas présent sur le budget 2024, il convient de prendre une décision modificative budgétaire comme suit :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 615228	Autres bâtiments		5 000,00
014 / 739221	FNGIR	26 688,00	
011 / 61524	Bois et forêts		5 000,00
011 / 618	Divers		5 000,00
011 / 6288	Autres services extérieurs		10 000,00
011 / 60612	Energie - Electricité		1 688,00

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte la décision modificative budgétaire n°1.

Décision modificative budgétaire n°2

Le projet d'enfouir les réseaux au Val Comtat en 2025 est en cours et des factures d'études commencent d'ores et déjà à arriver en Mairie. L'adjointe aux finances, Catherine Estivalet, explique que les travaux d'enfouissement des réseaux nécessitent une gymnastique comptable complexe qui oblige de créer le compte 45813 et d'y ouvrir des crédits avant le budget 2025 comme suit :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
45 / 45813 / OPFI	Opérations sous mandat Dépense	150 000,00
	Total	150 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2157 / OPNI	Matériel et outillage de voirie	10 000,00
20 / 2051 / OPNI	Concessions et droits similaires	40 000,00
21 / 2152 / OPNI	Installations de voirie	50 000,00
23 / 231 / OPNI	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00
	Total	150 000,00

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte la décision modificative budgétaire n°2.

Délibération attribuant une subvention aux étudiants utilisant une carte imaginR

Le département des Yvelines a procédé à une modification importante de sa participation financière au titre de transport « carte Scol'R », celle-ci étant nécessaire pour bénéficier d'un circuit spécial scolaire. Cette participation passe de 195 euros à 62 euros pour les collégiens et de 195 euros à 0 pour les lycéens.

Ainsi cette décision entraîne une augmentation du coût de la carte de 105% pour les collégiens éligibles et de 151% pour les lycéens éligibles. Le Maire propose que la Mairie prenne en charge une partie de ce surcoût. Le conseil municipal décide de procéder au recensement de l'ensemble des étudiants (collège) utilisant les services de transport scolaire et prendra une décision en conséquence lors du prochain conseil municipal.

Avis sur le projet de plan des mobilités en ile de France arrêté en conseil régional

Ile de France mobilités (IDFM) a engagé dès 2022 la révision du plan des déplacements urbains d'île de France (PDUIF) de 2014, conformément aux dispositions de l'article L.1214-24 à 28 du code des transports.

Le 6 février 2024, en application des dispositions des articles L1214.24 et 25 du code des transports, le conseil d'administration d'IDFM a délibéré sur un projet de plan des mobilités d'île de France (PDMIF), puis l'a transmis au conseil régional d'île de France pour arrêt, par courrier en date du 13 février 2024.

Lors de sa séance du 27 mars 2024 et par délibération n° CR 2024-002, le conseil régional a arrêté le projet de PDMIF proposé par IDFM.

Ce dernier se compose de trois documents suivants :

- Le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action)
- L'annexe accessibilité
- Le rapport environnemental

La présidente de Région sollicite l'avis de la ville de Cravent en application de l'article L.1214-25 du code des transports.

Vu l'article L. 1214-25 du code des transports,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur le plan des mobilités en ile de France.

Questions diverses :

Mme MAUPATE étant absente lors du précédent conseil municipal interpelle M GOUYETTE sur les questions diverses qu'il avait soulevé. (Pour la réponse cf le précédent compte rendu).

Elle réitère sa demande de « bibliothèque », d'abri pour les livres sur la commune. Elle réclame un abri fermé pour protéger les livres des intempéries. Le Maire souhaite installer des rayonnages de livres dans chaque abri bus.

M GOUYETTE :

- alerte sur la taille des haies et demande à ce qu'une entreprise intervienne pour rabattre à hauteur et épaisseur raisonnable et de le refacturer aux administrés concernés.
- demande à ce que soit prévu le nettoyage des rûs : le Maire répond que c'est en cours
- se demande qui est responsable pour les haies plantées sur le trottoir : le Maire répond que la responsabilité revient à la Commune.

Mme DUTILLOY s'interroge également sur les haies trop volumineuses. Puis elle demande s'il ne serait pas possible de mettre des coussins berlinois sur la Route de Breuilpont afin de limiter la vitesse.

Mme DELSART informe le conseil qu'un craventais s'est plaint de la musique au Val Comtat. De plus elle souligne qu'un véhicule se gare régulièrement devant l'arrêt de bus.

Le Maire propose de faire un point sur les travaux effectués et à venir :

- 3 portes et fenêtres ont été changées dans la Mairie pour 9700€ TTC,
- Travaux d'isolation du mur extérieur côté poubelle et le plafond, ainsi que l'isolation intérieure du mur côté école pour 8900€ TTC
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques au-dessus de la salle de musique et de la salle des fêtes pour 18000 et 23000€ en auto consommation et revente du surplus

Il informe de sa volonté d'élargir la grille du cimetière.

Il porte à la connaissance du conseil la plainte déposée à l'encontre de Monsieur POTEL suite à des menaces, et également il lit le courrier de Monsieur DUBOIS portant sur une demande de réaménagement routier.

Séance levée à 20H40

Jacky JOUBERT, Maire

